

Norme belge

NBN EN 1994-1-2 ANB

1e éd., décembre 2010

Indice de classement: B 51

**Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 :
Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale**

Eurocode 4 - Ontwerp en berekening van staal-betonconstructies - Deel 1-2 : Algemene regels - Ontwerp en berekening van constructies bij brand - Nationale bijlage

Eurocode 4 - Design of composite steel and concrete structures - Part 1-2 : General rules - Structural fire design - National annex

Autorisation de publication: 19 mai 2010

Remplace NBN ENV 1994-1-2 (2002).

La présente norme est l'annexe nationale définissant les conditions d'application en Belgique de la norme NBN EN 1994-1-2, 2e éd., novembre 2005. La norme NBN EN 1994-1-2 ne peut être utilisée en Belgique qu'en combinaison avec son annexe nationale.

Commission: Actions sur les constructions



Bureau de Normalisation - Rue de Birmingham 131 - 1070 Bruxelles - Belgique

Tél: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Banque 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 TVA BE0880857592

Belgische norm

NBN EN 1994-1-2 ANB

1e uitg., december 2010

Normklasse: B 51

Eurocode 4 - Ontwerp en berekening van staal-betonconstructies - Deel 1-2 : Algemene regels - Ontwerp en berekening van constructies bij brand - Nationale bijlage

Eurocode 4 - Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales - Calcul du comportement au feu - Annexe nationale

Eurocode 4 - Design of composite steel and concrete structures - Part 1-2 : General rules - Structural fire design - National annex

Toelating tot publicatie: 19 mei 2010

Vervangt NBN ENV 1994-1-2 (2002).

Deze norm is de nationale bijlage die de toepassingsvoorwaarden van de norm NBN EN 1994-1-2, 2e uitg., november 2005 in België bepaalt. De norm NBN EN 1994-1-2 mag in België slechts samen met zijn nationale bijlage worden toegepast.

Commissie: Draagsysteemberekening



Bureau voor Normalisatie - Birminghamstraat 131 - 1070 Brussel - België

Tel: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Bank 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 BTW BE0880857592

Avant-propos à la NBN EN 1994-1-2:2005

1. La norme NBN EN 1994-1-2:2005 "Eurocode 4 – Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales – Calcul du comportement au feu (+AC:2008)" comprend l'annexe nationale NBN EN 1994-1-2 ANB:2010 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir de la date de publication au Moniteur Belge de l'homologation de la norme NBN EN 1994-1-2 ANB:2010 la norme suivante:

NBN ENV 1994-1-2: 2002 «Eurocode 4: Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales – Résistance au feu»

Le corrigendum EN1994-1-2 :2005/AC:2008, tel que publié par le CEN, est joint à cette norme.

2. La version en langue française de l'EN 1994-1-2:2005 a été rédigée en France par l'AFNOR.
En conséquence, on y rencontre certaines expressions d'usage moins courant en Belgique.

Une liste de termes équivalents est donnée ci-après :

Terme de l'EN 1994-1-2	Terme équivalent en Belgique
client	le maître de l'ouvrage assisté de ses bureaux d'architectes, d'ingénierie et de consultance
poteau	colonne

INTRODUCTION À L'ANNEXE NATIONALE

1. La présente norme NBN EN 1994-1-2 ANB:2010 est l'"Annexe nationale - Nationale bijlage" (ANB) définissant les conditions d'application en Belgique de la norme NBN EN 1994-1-2:2005. La norme NBN EN 1994-1-2:2005 comprend cette annexe nationale NBN EN 1994-1-2 ANB:2010 qui a un caractère normatif en Belgique. Elle remplace à partir de la date de publication au Moniteur Belge de l'homologation de la norme NBN EN 1994-1-2 ANB:2010 la norme suivante:

NBN ENV 1994-1-2: 2002 «Eurocode 4: Calcul des structures mixtes acier-béton - Partie 1-2 : Règles générales – Résistance au feu»

2. Cette ANB a été préparée par la Commission E25004 « Eurocodes structuraux – Structures en acier et mixtes acier-béton» du NBN.
3. Cette ANB fournit les éléments suivants :
 - la présente introduction qui précise la procédure d'implantation de la EN 1994-1-2:2005;
 - les "paramètres déterminés nationalement" (en anglais NDP) pour les clauses de la EN 1994-1-2:2005, pour lesquelles sont prévus des choix nationaux et des compléments nationaux non-contradictaires;
 - les conditions d'emploi des éléments informatifs de la NBN EN 1994-1-2:2005, en particulier les annexes informatives A, B, C, D, E, F, G, H et I
4. Cette ANB remplit une double fonction auprès du NBN :
 - d'une part, au plan européen, conformément aux règles du CEN, comme annexe à **caractère informatif** à la partie 1-2 de l'Eurocode 4, publiée par le NBN comme norme NBN EN 1994-1-2:2005;
 - d'autre part, au plan belge, comme norme nationale distincte NBN EN 1994-1-2 ANB:2010, ce qui donne à son contenu - notamment aux paramètres déterminés nationalement - un **caractère normatif** pour la Belgique.
5. L'utilisation de la NBN EN 1994-1-2:2005 pour les ouvrages, est prévue en l'associant avec l'ensemble des Eurocodes (normes NBN EN 1990 à NBN EN 1999), avec leur ANB.

En attendant la publication complète de ces EN, chaque projet individuel définira, lorsqu'il y a lieu, les prescriptions manquantes.

Si l'EN existe sans son ANB correspondante, chaque projet individuel définira les conditions d'application spécifiques (en particulier les valeurs des paramètres déterminés nationalement).
6. Paramètres déterminés nationalement (NDP) non fixés par l'ANB (choix laissé au projet individuel) ainsi que certaines autres hypothèses de calcul qui ne sont pas des NDP :

Numéro de paragraphe	Description
-	Tous les NDP sont fixés par la présente ANB.